

Le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 05 avril 2017, à 18 Heures à l'hôtel de communauté, à Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

1- Vente d'un bâtiment industriel situé à Callac sur la commune de Plabennec

Depuis le 13 mars 2008, la CCPA est propriétaire d'un ensemble immobilier à usage industriel dans la zone de Callac à Plabennec. Ces bâtiments sont situés sur deux terrains pour une contenance totale de 6 053 m² dont 2 000 m² de bâti. Le bâtiment a été proposé à la vente et la direction de l'association des Genêts d'Or a confirmé son intérêt pour l'acquisition de ce bien. La vente de l'ensemble immobilier à usage industriel est prévue à hauteur de 280 000 € H.T.

Unanimité du bureau communautaire.

2- Transfert de compétences eau et assainissement/MSAP

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi Notre) du 7 août 2015 prévoit un certain nombre de transferts de compétences aux communautés de communes, soit à titre obligatoire, soit à titre optionnel et à diverses échéances.

Cette loi conditionne également le versement de la dotation générale de fonctionnement (DGF) bonifiée aux communautés de communes à l'exercice de 9 compétences sur un groupe de 11 à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour le maintien de cette bonification de DGF qui s'élève à environ 350 000 €, la CCPA devra impérativement exercer une compétence optionnelle complémentaire parmi les trois suivantes : eau, assainissement, Maison de services aux publics (MSAP).

Un tour de table est fait afin de recueillir par les Maires les avis des conseils municipaux. Il en ressort que la majorité des membres du bureau est favorable à la prise de compétences de l'eau et de l'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2018. La question des transferts des compétences sera portée à l'ordre du jour du conseil de communauté du 22 juin prochain. Il est donc décidé l'institution de trois groupes de travail chargés de traiter, pour chacun d'entre eux, une des thématiques suivantes : la gouvernance, les aspects juridico-financiers/RH, la technicité/patrimoine. A noter également qu'une réunion sur la MSAP, en présence des adjoints aux affaires sociales, sera prochainement proposée.

3- Désignation des représentants du Pays des Abers au conseil de développement du Pays de Brest

Le conseil de communauté du 16 décembre 2016 a émis un avis favorable à la création d'un collège territorial du conseil de développement pour le Pays des Abers et a proposé de fixer le nombre de ses membres entre 12 et 18 personnes. Il est proposé les personnes suivantes : Daniel Impieri et Bertrand Vignon de Saint-Pabu, Olivier Danjean de Plouguin, Arnaud Velly, Cathy Le Roux et Jan-Jacques Jumelle de Plouguerneau, Noël Le Roux de Plouvien, Jean-Jacques Déniel et Henri Le Jeune de Plabennec, Frédéric Druais de Landéda.

Avis favorable du bureau communautaire.

4- Hôtel d'entreprises – Validation de l'avant-projet définitif

Le bureau communautaire du 1^{er} décembre dernier a approuvé le principe du recours à un programmiste afin d'étudier la faisabilité du projet de création d'un hôtel d'entreprises en lieu et place de l'actuel hôtel de communauté et d'évaluer les travaux nécessaires. C'est le cabinet Préprogram qui a réalisé l'étude et il s'avère que le projet de création d'un hôtel d'entreprises est envisageable sur le site de l'actuel hôtel de communauté, cela à des coûts relativement optimisés. Préprogram propose 2 scénarios d'aménagement permettant d'offrir des espaces plus ou moins importants en fonction des besoins des entreprises. Pour ces 2 propositions c'est environ 400 m² de bureau qui pourraient venir compléter l'offre de la Pépinière.

Unanimité du bureau communautaire.

5-Avenant n°4 au contrat de territoire

Le 4^{ème} avenant au contrat de territoire est plus particulièrement destiné à fixer les soutiens départementaux en fonctionnement pour l'année 2017 et à prendre acte de la création de communes nouvelles et des fusions d'intercommunalités mises en œuvre par l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

En dehors de ces évolutions, les soutiens récurrents en fonctionnement sont maintenus à l'identique. Pour la CCPA, une action est modifiée : Raccordement des eaux usées de Coat-Méal sur Bourg-Blanc (CT_CCPA_DAEEL_03_48) Montant du projet : 670 000 € / Montant plafond : 76 250 €. Financement 15 % + 10 % (Priorité I pour rejet station)

Avis favorable – Décision du conseil de communauté le 20 avril.

6- Comptes administratifs et de gestion 2016

Les principaux éléments du budget principal sont :

Recettes de fonctionnement	12 652 552
Dépenses de fonctionnement (hors intérêt de la dette)	- 9 590 349
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 062 203
Charges financières	- 34 706
EPARGNE BRUTE	3 027 497
Remboursement en capital de la dette	158 000
EPARGNE NETTE	2 869 497

Le résultat de la section de fonctionnement sur l'exercice 2016 est de 2 029 864,16€ dont 982 197,93€ de reprise sur les provisions. Le report à nouveau 2015 s'élevait à 1 088 138,61€. Le résultat de clôture 2016 est donc 3 118 002,77€ qui va permettre de couvrir, en priorité, le besoin de financement de la section d'investissement.

En investissement, le résultat d'exécution global passe de -2 080 970€ en 2015 à - 587 121€ en 2016.

Concernant le budget collecte et traitement des déchets, un excédent de fonctionnement est constaté à hauteur de 33 328,32€ pour 2016. En investissement, le déficit s'élève à - 39 925,67€. Le résultat reporté de 2015 étant de - 199 450,70€, le résultat cumulé, fin 2016, est négatif de 239 376,37€.

Concernant le budget mouillages de l'Aber-benoît, l'excédent de fonctionnement s'élève à 10 841,29€ et l'excédent d'investissement à 533 845,39€. Le solde d'exécution négatif reporté est de - 517 338,45€ et l'excédent de fin d'exercice de 16 506,94€.

Concernant le budget service public d'assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement s'élève à 4 980,53€ avec un report 2015 de - 2 116,40€ et donc un résultat cumulé positif qui s'élève à 2 864,13€. Aucune dépense en investissement, les seules recettes étant des recettes d'ordre qui correspondent aux amortissements pour 1 842,25€.

Concernant le budget Zones d'Activités Economiques, la section de fonctionnement s'équilibre et l'excédent de fin d'exercice est de 492 151,29€. En investissement, 513 421€ d'opérations de stocks 2016 que l'on retrouve en recettes de fonctionnement.

Pas d'observation – Décision du conseil de communauté le 20 avril.

7- Affectation des résultats 2016

Conformément aux dispositions des nomenclatures comptables en vigueur, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2016.

Pas d'observation – Décision du conseil de communauté le 20 avril.

8- Décision modificative n°1

* Budget Principal :

En fonctionnement, l'excédent reporté correspond au virement prévisionnel au bénéfice de la section

d'investissement. En section d'investissement, le solde d'exécution de l'année 2016 est couvert par l'excédent de fonctionnement capitalisé. En 2016, *une fois de plus*, la CCPA n'aura pas fait appel à l'emprunt, son autofinancement couvrant largement ses besoins de financement.

Au titre des dépenses nouvelles d'équipement, quelques ajustements : 20 000 € pour la reprise des espaces de stationnement de la gare du Lac de Plabennec, 50 000 € pour les travaux de la pépinière d'entreprises, des travaux à intervenir pour 20 000 € et 123 000 € l'acquisition de véhicules de voirie. Pour financer ces nouveaux investissements : 280 000 € liés à une cession foncière, 30 000 € de reprise de matériel de voirie, et près de 590 000 € d'excédent capitalisé. Enfin, le virement de la section de fonctionnement, qui devrait s'établir à un peu plus de 2 500 000 €, cumulé à ces recettes nouvelles, permet de réduire le montant de l'emprunt d'équilibre inscrit lors de l'adoption du Budget Principal en février dernier de plus de 2 600 000 €. *L'emprunt réel à souscrire en 2017 s'établirait donc à 1 135 000 € si l'ensemble des opérations d'investissement sont réalisées en cours d'exercice.*

* Budget annexe collecte et traitement des déchets

Le solde d'exécution négatif reporté de la section d'investissement n'est pas compensé par l'excédent de fonctionnement capitalisé. Aussi, il convient d'augmenter la part de l'emprunt de 206 000 €, pour permettre l'équilibre du budget. Au total, ce sont près de 540 000 € que devra emprunter le budget annexe pour parvenir à financer ses dépenses d'investissement en 2017.

* Budget annexe de l'Aber Benoit

Ce budget annexe présente un excédent de clôture tant en fonctionnement qu'en investissement. De ce fait, les 2 800 € d'emprunt d'équilibre inscrits lors de l'adoption du budget primitif sont supprimés. Pour permettre l'équilibre de ce budget, un peu plus de 24 500 € sont inscrits en dépense d'investissement.

* Budget annexe du SPANC

De la même façon que le budget annexe de l'Aber Benoit, le Budget Spanc présente un excédent de clôture 2016 pour les deux sections. Ces résultats comptables favorables permettront l'acquisition d'un nouveau logiciel pour le service, ainsi que du matériel divers, dans la perspective de la création d'un poste supplémentaire de technicien au sein de ce service.

* Budget annexe ZAE

Le solde d'exécution reporté de la section d'investissement de ce budget annexe nécessite l'inscription d'une somme supplémentaire en emprunt (+ 513 920,97 €). Une DM n°2 interviendra en cours d'exercice pour intégrer les éléments issus de la prochaine CLECT, qui portera sur la question du transfert des zones communales vers la CCPA.

Avis favorable – Décision du conseil de communauté le 20 avril.

9- Mise en conformité du régime indemnitaire des agents des catégories B et C

Lors du Bureau Communautaire en date du 12 mai 2016, les modalités d'attribution des nouvelles dispositions du régime indemnitaire ont été adoptées à l'unanimité par les élus. Ce régime indemnitaire fait référence à des grades qui, pour certains d'entre eux, avec la mise en œuvre du PPCR, n'existent plus. Il convient donc d'adapter le régime indemnitaire à ces nouveaux textes. Cette adaptation ne vient pas modifier la structuration du Régime indemnitaire de la délibération du 12 mai 2016, issue d'une large concertation.

Unanimité du bureau communautaire.

10- Modification du dispositif de versement des indemnités des élus

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs : L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction et la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,60 % au 1^{er} février 2017.

La délibération du Conseil communautaire de la CCPA, en date du 24 avril 2014, faisait référence

expressément à l'indice brut terminal 1015. Aussi, une nouvelle délibération s'avère nécessaire, afin de viser non plus l'indice terminal 1022 mais « l'indice brut terminal de la fonction publique », une nouvelle modification de cet indice étant prévue pour janvier 2018.

Avis favorable – Décision du conseil de communauté le 20 avril.

11- Mise en place d'un compte épargne temps

Les agents concernés seraient les agents titulaires et non titulaires sous réserve de respect de certaines conditions cumulatives. Les agents stagiaires et de droit privé ne sont donc pas concernés.

Le CET serait alimenté par le report de congés, de RTT et/ou de jours de récupération ainsi que le report des repos compensateurs (il s'agit des heures supplémentaires non rémunérées devant être récupérées). Le nombre maximal de jours inscrits et maintenus sur le CET est égal à 60 jours.

La question de la monétisation pourra être posée en 2018, afin de mesurer l'impact financier que représentera cette monétisation. Pour que l'agent puisse émettre un choix concernant l'utilisation des jours épargnés, il doit être informé annuellement de la situation de son CET.

Unanimité du bureau communautaire.

12- Adoption du règlement intérieur de la formation des agents de la CCPA

Un projet de règlement de la formation a été présenté lors du comité technique (CT) du 23 mars dernier. Suite à l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du comité, il est proposé aux membres du bureau de valider le règlement de la formation des agents.

Unanimité du bureau communautaire.

13- Etude portant sur le diagnostic du patrimoine maritime bâti et projet de convention

Conformément à l'action 2 du Schéma de Développement Touristique : "Etude du patrimoine maritime bâti du Pays des Abers", la CCPA souhaite engager une démarche de diagnostic du patrimoine maritime bâti du territoire afin de relever l'ensemble des éléments bâtis hérités des activités maritimes, d'identifier les secteurs qui présentent un intérêt patrimonial et émettre des recommandations quant à leur préservation et de présenter des pistes de valorisation dans une logique de mise en tourisme durable et raisonnée de ce patrimoine.

Unanimité du bureau communautaire.

14- Contribution 2017 au GIP Brest Terres Océanes

Suite aux effets cumulés des retraits des aides financières du Département et de la Région en faveur du GIP, celui-ci se trouve confronté à une perte nette de financement de près de 20 % pour l'exercice 2017 (60 000 €). Il en résulterait une augmentation de la participation de la CCPA de 2 114 €, soit un montant total de 39 265 € pour l'exercice 2017.

Avis favorable – Décision du conseil de communauté de juin.

15- Nouvelle organisation du service à l'usager et modification du règlement de la collecte des déchets

Dans le cadre de l'application du décret du 10 mars 2016, la mise en place de conteneurs de points d'apport volontaire (PAV) dans les conditions de l'organisation de la collecte, permet à la communauté de communes de supprimer la collecte hebdomadaire en porte à porte des derniers particuliers (seuls 273 foyers sur 19 600 sont en collecte hebdomadaire) pour ne maintenir que la collecte bi-mensuelle en porte à porte.

La nouvelle organisation permettra de réduire le parc de véhicule en supprimant 1 camion de collecte. Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers du service, une opération de communication sera menée sur le territoire à partir du mois d'avril 2017.

Cette nouvelle organisation de la collecte permet de proposer une restructuration du service, en concertation directe avec les agents. Les agents sont associés à ce projet afin de définir de nouveaux circuits de tournées.

A compter du 1^{er} juillet, la facturation sera modifiée pour les ménages, tandis que la collecte au choix (26 ou 52) et les RS seront maintenues pour l'été.

Pour les professionnels, les collectes d'une fréquence supérieure à 2 fois semaine seront supprimées. Elles concernent 11 professionnels. La collecte du samedi sera ainsi supprimée.

Avis favorable – Décision du conseil de communauté le 20 avril.

16- Acquisition d'un véhicule utilitaire benne avec grue auxiliaire pour les services techniques communautaires

Le véhicule mis à disposition du personnel du port de l'Aber Benoît arrive aujourd'hui en fin de vie et devient obsolète. Par ailleurs, après cette première année de mise en œuvre du renouvellement des chaînes de mouillages de la Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) de l'Aber Benoît (25 % du plan d'eau par an), il s'avère que ce véhicule est insuffisant et inadapté pour permettre à l'équipe du port de mener à bien cette mission. Il est donc proposé d'acquérir, en remplacement du fourgon, un véhicule utilitaire benne (3,5 Tonnes) avec une grue auxiliaire (estimation 45 000 €) permettant la manutention et le transport des chaînes, mais aussi des bouées, et ponctuellement des débris végétaux présentant un danger de navigation dans l'Aber Benoît.

Unanimité du bureau communautaire.

17- Acquisition d'une benne à ordures ménagères (BOM)

Dans le cadre de la nouvelle organisation des tournées de collecte, il est proposé de réduire le nombre de véhicule de collecte à l'occasion du renouvellement programmé pour 2017.

Aujourd'hui le parc se compose de 7 BOM, dont 5 tournent quotidiennement en collecte. Les 2 autres véhicules sécurisent l'organisation en cas de panne.

A compter du 1^{er} septembre, il est proposé de :

- réduire le parc à 6 véhicules, (puis à 5 véhicules si l'organisation le permet en 2018/19)
- réaliser une commande dans le cadre d'un groupement avec la CCPI
- proposer 2 BOM en reprise à ce marché
- prévoir un renouvellement régulier d'une BOM/an, pendant 6 ans avant d'envisager de régulariser la fréquence de renouvellement moyen de nos véhicules autour de 8 ans

Unanimité du bureau communautaire.

18- Renouvellement de la convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)

Le frelon asiatique est une espèce invasive présente sur notre département depuis l'année 2011. Son impact environnemental, tout particulièrement sur les populations d'abeilles, est désormais avéré. Il menace par ailleurs de plus en plus la santé publique.

Dans le but de poursuivre l'action engagée et pour adapter son dispositif au risque grandissant lié à cette espèce invasive, la FDGDON propose 2 types de convention :

- une convention de lutte collective volontaire contre les frelons asiatiques qui permettrait comme en 2015 et 2016 d'assurer la destruction systématique des nids présents sur le territoire communautaire.

- une convention de soutien technique à cette lutte collective : Dans ce cas, la CCPA s'engage à mettre en place un dispositif de destruction de nids répondant à ses propres exigences et fait procéder à la destruction des nids par son propre prestataire de désinsectisation.

Unanimité du bureau communautaire pour la convention de lutte collective.

19- Avenant à la convention Eco-folio

Ecofolio a été agréé par un arrêté ministériel du 27 février 2013 pour recouvrer l'éco-contribution sur les papiers graphiques sur le fondement de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement et sur base d'une déclaration annuelle effectuée par chaque redevable.

La convention liant les collectivités en charge de la gestion des déchets et Eco-folio est arrivée à expiration au 31 décembre 2016, date de fin de l'agrément 2013-2016.

Par conséquent, les parties ont convenu de prolonger la convention par voie d'avenant afin que la Communauté de Communes du Pays des Abers puisse bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017.

Par ailleurs, l'éco-organisme Eco-folio bénéficie de la reconduction de son agrément pour recouvrer l'éco-contribution sur la période 2017-2022. Dans ce cadre, une convention sera proposée à la signature.

Unanimité du bureau communautaire.

20- Groupement départemental de mise en concurrence pour la reprise des matériaux issus du recyclage

Le SYMEED 29 a convié les collectivités du Finistère à une réunion dont l'objectif était de valider la création d'un groupement départemental pour la reprise des matériaux et de définir le mode de consultation employé (simple consultation commune, avec ou sans obligation de contractualiser, ou groupement de commandes formalisé). Un groupement est envisagé et sera composé :

- d'un coordonnateur général (SYMEED 29),
- d'un comité technique : pour la rédaction du Cahier des Clauses techniques et Particulières (CCTP) (un représentant de chaque zone de traitement, si possible) et la rencontre des différents repreneurs,
- d'un groupe d'analyse des offres,
- d'un COPIL (1 représentant de chaque collectivité membre).

Unanimité du bureau communautaire.

21- Attribution d'une subvention pour le festival « Paroles en Wrac'h »

Le festival « Paroles en Wrac'h » est né en 2009 de la volonté des communes de Landéda, Lannilis et Plouguerneau. En 2012, Bourg-Blanc a intégré le festival ; suivi par Coat-Méal, Le Drennec, Plabennec, Plouguin et Plouvien en 2013 et enfin Saint-Pabu en 2014.

Pour l'organisation de l'édition 2017 du festival paroles en Wrac'h, la commune de Landéda s'est portée volontaire pour assurer le suivi administratif et financier du projet. Le festival se déroulera du 26 au 30 avril 2017. Des spectacles différents à destination des adultes et des enfants seront proposés.

Avis favorable pour la prise en charge de la moitié du coût de l'opération (5121,05€), l'autre moitié étant prise en charge proportionnellement au nombre d'habitant des communes arrêtés au 1^{er} janvier 2017 – Décision du conseil de communauté le 20 avril.

22- Questions diverses

- Distribution de bacs sur la commune de Saint-Pabu
- Opération de déstockage des feux de détresse
- Avancée des travaux du futur hôtel de communauté